



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 367 et ayant pour objet de MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 260 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AFIN D'AUTORISER UNE CLASSE D'USAGES SUPPLÉMENTAIRE (A-2) DANS LA ZONE F-12 VISANT L'AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE, a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 2 novembre 2022.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 119 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce quatre (4^e) jour du mois de novembre 2022.

Lise Lapointe
Directrice générale